

Challenge club : « Dynamique féminine »

Règlement du Challenge saison 2025 – 2026

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un challenge prenant en compte les actions de l'équipe dirigeante, des bénévoles et des salariés d'un club en matière de féminisation de ses effectifs et de dynamique.

Il ne prend pas en compte les performances sportives.

Qui est concerné ?

Le challenge est accessible à tous les clubs civils de Loire Atlantique.

Enjeu – But du Challenge

L'objectif du club est de développer la pratique féminine en s'intéressant à son effectif féminin, aux possibilités d'entraînements, de regroupements et de compétitions qui lui sont offertes mais également en favorisant les formations et l'implication dans l'équipe dirigeante. Le challenge est un moyen de donner une image positive du club, d'être reconnu et identifié comme une structure soucieuse de développer le tennis de table à destination des féminines.

Comment y participer ?

Le club s'inscrit en amont via un lien envoyé aux clubs début septembre.

Les différentes catégories de clubs

Catégorie 1 : clubs ayant un effectif total ne dépassant pas 65.

Catégorie 2 : clubs ayant un effectif total de plus de 65.

Pour chacune des catégories, le vainqueur du challenge est celui qui cumule le plus de points à l'issue de la saison selon le tableau ci-dessous.

Classement :

Classement général à l'issue de la saison 2025 – 2026 pour chacune des 2 catégories de clubs.

Attribution des points

Prise en compte de l'effectif du club au 10 juin 2026.

Critères		Points attribués
% de féminines dans le club par rapport à son effectif total	> 10 %	2
	> 15 %	3
	> 20 %	4
Au moins 25 % de compétitrices dans l'effectif féminin	Bonus	1
Participation au tournoi de simples dames	Par participante (loisir, compétition ou représentant le club)	1
Participation au tournoi de doubles dames	Par participante (loisir, compétition ou représentant le club)	1
Participation au circuit féminin, aux stages départementaux et/ou aux stages vacances	Par participante (loisir, compétition ou représentant le club)	0,5
Participation du club à 5 tours du circuit féminin	Bonus	1
Existence d'une section féminine (toutes formes de pratique exclusivement féminine)		4

Engagement d'une équipe dans le championnat féminin départemental (si entente, répartition des points : 2,5 / 2,5)	Par équipe engagée	5
Participation à la structuration du club	Au moins 1 féminine dans le bureau ou CA	1
	Au moins 1 féminine en activité dans l'équipe technique (IC, AF, EF, BPJEPS, DEJEPS, CQP, STAPS)	0,5
	Au moins 1 féminine en activité dans l'équipe d'arbitrage (AC, AR, JA)	0,5
Référent féminin identifié et actif dans le club (missions : relayer les informations à destination des féminines, afficher, sensibiliser, etc.) participant au regroupement des référents féminins	Présence à la réunion	1
Formation prise en charge par le club	Par féminine	0,5
Mise en place d'une action spécifique de promotion de la pratique féminine (tournoi féminin, participation à une cause féminine : Odyssea, Virades de l'espoir, etc.) Les actions du Comité ne sont pas concernées.	Par action	1

Publication des résultats

Publications intermédiaires sur le site du Comité : décembre et mars.

Publication des 2 vainqueurs du challenge (catégorie 1 et 2) : 30 juin 2026.

Récompenses

A la fin de la saison, les clubs placés en 1^{ère}, 2^{ème} **et 3^{ème}** position au classement général dans les catégories 1 et 2 sont chacun récompensés. Libre aux clubs de proposer une action à destination des féminines et le Comité participera au financement

- à hauteur de **350 €** (technique, dirigeante, arbitre, bénévole) pour les 1ers
- à hauteur de **300 €** (technique, dirigeante, arbitre, bénévole) pour les 2^{èmes}
- à hauteur de **250 €** (technique, dirigeante, arbitre, bénévole) pour les 3^{èmes}

La commission féminine du CDTT44